

CONFERENCE DIPLOMATIQUE
POUR L'ADOPTION D'UNE
CONVENTION SUR LES ARMES A
SOUS-MUNITIONS

CCM/21

Le 19 mai 2008
Original : ENGLISH

DUBLIN 19 – 30 MAI 2008

Proposition de la Suisse pour l'amendement de l'article 2

Aux fins de la présente Convention:

(...)

Le terme « arme à sous-munitions » désigne un vecteur-conteneur qui contient une sous-munition explosive conventionnelle, et est conçue pour disperser ou libérer des sous-munitions explosives conventionnelles.

Il ne désigne pas:

- (a) une munition ou sous-munition conçue pour lancer des fusées éclairantes, des fumigènes, des substances pyrotechniques ou des paillettes;
- (b) une munition ou sous-munition conçue pour produire des effets électriques ou électroniques;
- (c) **une munition conçue pour engager des points de cible dans une zone prédéfinie et qui contient un mécanisme d'autodestruction, d'auto-neutralisation ou d'auto-désactivation;**

On entend par « vecteur-conteneur » :

- (a) **une munition conventionnelle qui peut être un obus d'artillerie, une bombe aérienne, un missile guidé ou non guidé ou,**
- (b) **[OPTION 1] un dispenseur fixé à un aéronef, qui est conçu pour disperser des sous-munitions multiples en un seul acte.**
- (b) **[OPTION 2] un dispenseur fixé à un aéronef, qui n'est pas conçu pour disperser des munitions à tir direct.**

On entend par « sous-munition explosive » une munition explosive conventionnelle qui est conçue pour se séparer d'une arme à sous-munitions et est conçue pour faire exploser une charge explosive avant l'impact, au moment de l'impact, ou après celui-ci.

On entend par « ~~victimes d'armes à sous-munitions~~ » les personnes qui ont subi un préjudice corporel ou psychologique, une perte matérielle, une marginalisation sociale ou une atteinte substantielle à la jouissance de leurs droits

~~suite à l'emploi d'armes à sous-munitions ; les victimes d'armes à sous-munitions englobent les personnes directement touchées par les armes à sous-munitions ainsi que leurs familles et les communautés humaines dont ils font partie.~~